

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Collège Honoré Daumier à Martigues : résiliation de la convention de mandat avec la SPL Terra 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'annulation de l'opération de démolition-reconstruction du collège Honoré Daumier, à Martigues,
- d'approuver, conformément à son article 14.3, la résiliation unilatérale de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue avec la SPL Terra 13, créée par délibération n° 90 du 19 décembre 2014 et notifiée le 9 janvier 2015, pour les raisons et motifs indiqués et dans les conditions précitées dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**